

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## RESTONS ENTRE RUFIANES AU BELREPAIRE

Comme les années précédentes la PETITE TUNISIE s'accorde huit jours de congé, en conséquence elle ne paraîtra pas vendredi prochain 5 septembre.

Tunis, le 28 août 1902

### Restons entre Rufians

Le profane dépourvu de documents pour mépriser notre profession, n'a qu'à lire l'article de fondement de la *Dépêche Tunisienne* du 14 août (1).

C'est l'ode à la plus affreuse tyrannie que l'homme puisse exercer sur son prochain : la prohibition d'écrire sa pensée. Et c'est naturellement avec l'instrument même de la pensée que la *Dépêche* commet l'attentat.

Il s'agit du cas de M. Padoux qui prétendait interdire à notre rédacteur Ganouna, sujet tunisien, le droit de critiquer les dénis de justice beylicaux.

La *Dépêche* éludant la vraie question, à savoir : si un être social, évoluant sous notre drapeau, a le droit d'exprimer sa pensée, se lance dans des ergoterie sur ce thème : la Presse française doit-elle donner asile aux évadés de la barbarie ?

Primo : cela ne la regarde pas. Secundo : si la *Dépêche* veut nous voir chasser Ganouna sur l'heure, elle n'a qu'à nous le dénoncer comme un inverti. A coups de pincettes, on l'expulsera !

A part cela, c'est en pure perte que la *Dépêche* brandit le spectre d'une mafia juive envahissant les journaux français pour tirer à boulets rouges sur les institutions tunisiennes, afin, ensuite, de prendre à revers la domination française.

C'est toujours la vieille recette cléricale consistant à grandir monstrueusement l'adversaire, à se rapetisser soi-même, puis à susciter la peur, la lâcheté, la stupidité et les superstitions publiques et faire appel aux plus sales intérêts privés — comme la *Dépêche* l'a fait en 1897 contre nous et, récemment encore, contre l'abolition du cautionnement.

A quoi bon chercher midi à quatorze heures ? Son arrière-pensée est qu'arabe et juif ne doivent savoir de français que le strict nécessaire pour acheter les pauvretés qu'elle leur débite si cher la tonne (auquel cas, le *Cagayous* serait plutôt indiqué). Quant à l'écrire cela leur est défendu comme le *pater* aux ânes. Restons entre Français est là pour : syndiquons le droit

de parler au lieu et place des bailloisés.

Eh bien ! nous, avec toute la presse, nous avons compris. Soyons leurs courtiers assermentés auprès de leurs tortionnaires et, au besoin, enfonçons-leur nous-mêmes la poire d'angoisse dans la gorge ! Soyons valets d'inquisiteurs, restons entre rufians !

Ah ! ça ! la *Dépêche* est-elle bien sûre d'avoir eu qualité pour contester le droit de Ganouna ? N'a-t-elle pas, en confessant avoir reçu de lui, une lettre pareille à celle insérée au *Promeneur*, affaibli considérablement sa capacité ?

M. Padoux y était mis en cause. Elle devait donc aller aux informations. N'ayant pas bronché, elle a manqué à son devoir de journal.

Aujourd'hui elle ne veut pas raison de critiquer le tribunal d'investis de la *Driba*. Sous prétexte d'élever le débat, elle prétend écarter les « espèces ».

Tout beau ! c'est justement par les espèces que l'on vérifie si l'on est ou non dans les principes. Les seules à écarter, ce sont les espèces sonnantes et les espèces de de mufles.

C'est exactement comme dans l'affaire Dreyfus, où ceux qu'épouvantait la revision annonçaient : « Il est innocent, nous en convenons ; mais ça, c'est l'espèce. Or, il faut n'envisager que le principe supérieur qui est que sept officiers ne peuvent pas se tromper. »

Ces moqueries là, — que la *Dépêche* en prenne note — nous ne les tolérons que de M. Pichon et uniquement parce que cela nous apprend la Chine, par où la Résidence devient un jardin d'acclimatations politiques, sociales et rhétoriques.

Escobarde de soutenir que Ganouna entend se placer au-dessus des lois tunisiennes — pour la raison majeure qu'il n'en existe pas — ni de civiles, ni de pénales, ni d'organiques. Il n'existe qu'un arbitraire administratif sous un carnaval judiciaire.

Or, c'est au-dessus de cette abomination *inavouable à la France* qu'il entend se placer — attitude absolument légitime — parce que plus profondément pénétré de nos principes de droit français que ses congénères, il souffre davantage de la tyrannie. Il s'est placé hors pair. Notre occupation n'avait pas prévu cet accident et nous tombons d'accord avec la *Dépêche* qui indique que la parité française ne s'acquiert normalement que par droit d'absinthe et de syphilis.

Ah ! Et puis en voilà assez de

ce régime de palloquets, de fantoches et de voyous que nous subissons. Nous réclamons de la Métropole des hommes instruits et rompus au maniement des affaires d'Etat et non des illettrés, des faïnésants, des arsouilles, des fumeurs d'opium abrutis et des noceurs de bas-étage dont le défilé est une vraie descente de la Courtille.

Assez ! assez ! de cet arbitraire insupportable à notre éducation française ! Notre optique civilisatrice se corrompt ici. Nous voulons des lois pour tout le monde, connues de tout le monde, respectées par tout le monde.

Arrière, mascarade infame. Et que la voie soit frayée au triomphe des lois !

**PETITE CORRESPONDANCE**

les poulets mes. Vivant pas m. Y. perd. r. p. att. reg. iter. salut et siroco. J. B. Recette restante 3.000.

**LES VENDREDIS GRAS**  
Entre Femmes

L'histoire véridique qui suit a eu pour théâtre une des plus courues de nos stations balnéaires tunisiennes.

Depuis son apparition sur la scène du coquet Casino qui est le principal ornement de la ville en question, Georgette, l'exquise artiste lyrique, a conquis les cœurs de nombreux habitués.

Ce ne sont, lorsque c'est à la divette de chanter qu'applaudissements incessants, bouquets de fleurs jonchant la scène, et trépignements continus d'enthousiasme.

Et pour cause ! Car Georgette est une véritable étoile tant par sa voix chaude et bien timbrée que par sa beauté, surtout par sa beauté.

Grassouillette et dodue, bien capitonnée sans exagération,

Ballons par devant  
Ballons par derrière,  
la belle fille est douée d'un de ces épidermes satinés, blancs et doux au toucher, qui vous charment, vous excitent et vous emballent.

Aussi Georgette en est à ne plus compter ses amoureux.

Cependant, à ladite station, villégiature la belle Mme Nébuleuse, des exploits de laquelle j'eus tout récemment à m'occuper en cette même place.

Mme Nébuleuse, je l'ai déjà dit, jouit d'un tempérament consommant. Mais cette dame n'en pince pas seulement pour les hommes, elle a aussi un faible pour ses congénères que distingue un physique agréable.

Ceci vous explique pourquoi la belle dame ne manque pas une seule représentation du Casino de X...-el-Y... depuis que la galbueuse Georgette y débite ses couplet grivois... Donc Mme Nébuleuse s'est mis en tête de nouer une petite intrigue, d'où — une fois n'est pas coutume — les hommes seraient exclus.

Et, dans ce but, elle fit parvenir à la jolie chanteuse un petit mot sollicitant d'elle à lui accorder quelques moments de doux entretien.

Et, dans l'impatience d'une réponse, que sa folie amoureuse elle espérait tendre, la belle Mme Nébuleuse se délectait à l'évocation de plaisirs non encore goûtés, de fris-

sons inédits, et de scènes d'amour renouvelées des nonnes de Lesbos.

Lesbos ! vingt minutes d'arrêt ! Tout le monde descend à la crémérie !

... Mais le réveil fut cruel : car Georgette, outrée des ardeurs intempestives et immondes de la dame blasée, s'en fut chez elle, et menaçante, et lui tint à peu près ce langage :

« Ah ! c'est toi, sale garce, qui ose me tenir des propos de ce genre ? Eh, bien, sache pour ta gouverne que j'ai bien assez de besoin avec ces messieurs pour venir à toi ! Et surtout, tache de ne pas recommencer, car, alors je sais ce que tu attraperas pour ton rhume, vache manquée ! »

Pleurant ses espérances déçues et ses rêves évanouis, Mme Nébuleuse ne sut que répondre, se promettant de mieux s'adresser à l'avenir.

Jacques Cœur.

M. Candas nous compare au perroquier qui avait pour enseigne : « Demain on rase gratis ! »

La sienne serait donc : On rase aujourd'hui et pas gratis !

**AU BELVEDÈRE**

La *Dépêche Tunisienne* (banco !) prend enfin la remorque du *Promeneur* (manco !) dans l'apologie du Belvédère.

Elle condescend à discuter avec nous.

Elle a tort.

On ne discute pas avec les gens sur qui circulent si impunément des accusations de chantage. On leur délègue des avertisseurs, au langage aussi paternel que comminatoire. Ou alors c'est que la *Dépêche* et son inspirateur, enfin sachant que nous sommes décidés à ne pas nous laisser faire, se résignent à rendre hommage à notre rectitude et renoncent à nous tirer dans les jambes.

Mais alors pourquoi M. Donchet, s'en va-t-il, à chaque attrapade, crâner dans les administrations, un exemplaire de notre journal en main, et chuchoter à qui veut l'entendre, que moyennant deux ou trois mille francs il pouvait étouffer l'article ? Le truc est à la portée de tous les fumistes qui ont deux sous. Il y a un public et même un très nombreux public pour quiconque veut se prétendre « tapé » par les journalistes.

La légende a préparé le terrain et elle a fini par constituer une mine d'or pour toute la tenace véreuse. On escroque ses commanditaires et actionnaires de quelques dizaines de mille francs par an, puis l'on fait figurer bravement sous la rubrique : « Chantages et exactions divers » le nom du journal que l'on veut. Au jour de la banqueroute, le syndic trouve la liste et, faute de pièces de caisse — le chapitre n'en comportant pas — il n'a plus qu'à s'incliner et croire à cette parole d'Évangile selon Fesse-Mathieu. C'est ainsi que les modernes fibustiers se font les dispen-

sateurs de réputations et en même temps de belles rentes.

Plus qu'à notre aise envers n'importe quel établissement, nous serions vraiment bien bons de ne pas user de représailles, notamment envers le Belvédère dont nous avons toujours, par principe, refusé la publicité et de ne pas mettre dans le plat des pieds auprès desquels ceux de Berthe aux grands ripatons n'étaient que petits à Cendrillon. Cela, d'autant moins que l'intérêt public se conjugue au nôtre.

La *Dépêche* est muette sur les vrais griefs soulevés par le Belvédère. « Je respecte la loi puisque je la tourne », a dit un financier célèbre. « Je plaide coupable, pourrait dire la *Dépêche*, puisque je plaide à côté. » Ce n'est pas la limonade que c'est l'accaparement illégal et déloyal des joueurs. Et ce méfait se double de la ruine de Tunis et de l'épouvante du commerce. Répondez là-dessus et discutons si vous l'osez. Mais vous n'oserez jamais. Vous parlez de morale et d'intérêt publics, autant adresser la parole à... de la résidence.

Le châtement de la Municipalité commence. C'est derrière elle que la *Dépêche* abrite les scandales du Belvédère. Nous l'avions prévu. Ce faisant, elle semble dire à quelqu'un : « A toi la pose ! défends ta mise ! »

Car ce n'est pas par inadvertance que le contrat entre la Municipalité et le Belvédère n'a jamais été publié, ce n'est pas par morgue administrative qu'on en refuse communication, ce n'est pas, ce ne peut être par incurie qu'on laisse dévaliser les naïfs au sphynx, aux petits chevaux et au baccara.

Lorsque l'on a voulu fermer un salon de jeu à Bizerte, l'affaire fut bâclée en un tour de main sans aucune campagne de journaux, mais sur dénonciation d'un simple particulier nommé Gabriel, probablement l'angelo de Mlle Couesdon....

La Résidence s'est tenue coite mais non inactive. Elle a enquêté, elle a tout découvert, et puis... silence de mort et cartons verts.

Pourquoi ? Pourquoi ? Craint-elle d'approfondir ? Faudra-t-il faire sa besogne ?...

Nous nous sommes placés sur le seul et vrai terrain de la discussion ! Dans aucune ville du monde on ne voit les jeux ruineux mis à la portée de l'habitant et ne visent absolument que l'habitant et les petites bourses.

A Paris, il n'y a que les cercles pour un certain monde. En pro-

(1) Ailleurs, c'est un article de fond, mais à la *Dépêche*, organe d'informations, rien ne s'y dit sans fondement.

vince également. Mais à Monte-Carlo, Pau, Biarritz, Vichy, Aix-les-Bains, Trouville, Dieppe et ailleurs, à Ostende, Spa, Baden-Baden, Carlsbad, enfin partout, — on ne vise que le touriste, l'étranger venu spécialement pour dépenser et subsidiairement pour jouer. C'est de l'argent sacrifié d'avance, et qui sert à enrichir et à embellir la localité.

Il n'y a qu'à Tunis que l'on assiste au pillage du citoyen même, froidement organisé sous l'égide des pouvoirs publics, car l'étranger, la poire de passage, n'existe pas ici, en été, et le Tunisien riche émigre — à preuve que les cercles font relâche.

Et il n'y a pas à confondre Hammam-Lif et La Goulette avec le Belvédère, car, sur ce point, l'argument de la *Dépêche* se retourne contre son protégé. Le tout petit employé ne va pas dans ces stations sauf par extra, et il n'y joue pas au baccara. En tous cas, il n'y trouve pas de sphynx ni de petits chevaux frauduleux et interdits partout ailleurs. On n'y voit que le riche déterminé à jouer et non le pauvre séduit et saccagé et implicitement réduit à voler autrui pour, le lendemain, payer ses fournisseurs.

\*\*\*  
Nous avons vu comment fonctionnait le sphynx. Après nos vacances, nous parlerons des petits chevaux.

*M. Candas va, paraît-il, nous demander des dommages-intérêts, que, d'avance, il déclare destiner aux pauvres.*

*Vous croyez que c'est par générosité ?*

*C'est parce qu'il n'a plus de place*

## Nos Échos

Contrairement à l'assertion de plusieurs journaux, nous pouvons affirmer que M. Loubet, Président de la République, ne viendra pas en Tunisie lors de son voyage en Algérie.

Une question de protocole s'opposerait, paraît-il, à ce voyage du Président de la République.... à moins que S. A. le Bey n'invite M. Loubet à l'honneur de sa visite.

Le dernier *Indépendant* publie une traduction de l'article de l'ineffable Bouchoucha parue une semaine auparavant dans le *Promeneur*.

On ne peut pas montrer un souci plus méticuleux de l'actualité. Tout le monde sait que les assertions de la feuille musulmane sont sciemment erronées : le *Promeneur*, dans son souci de la vérité, a déjà remis les choses au point.

On chuchote qu'une grosse maison qui paraissait solidement assise, cependant sans posséder de biens au soleil, serait sur le point de suspendre ses paiements.

Le passif atteindrait, dit-on, quelques centaines de mille francs escomptés dans une de nos grandes banques.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur cette déconfiture probable et de signaler quelques-uns des agissements de ce scrupuleux commerçant.

Les travaux du Casino-municipal sont poussés d'une façon très active par les divers entrepreneurs car la *Compagnie des Stations Hivernales* serait obligée de payer une importante indemnité si les locaux n'étaient pas livrés en temps voulu au locataire.

Celui-ci doit, paraît-il, arriver

dans la seconde quinzaine de septembre accompagné de M. Bonhour son secrétaire général, ancien administrateur de la *Petite Tunisie*.

— 0 —  
Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu, dans un journal local, que cette intéressante société qui s'appelle l'Assistance Mutuelle projetait de banqueter le 13 septembre au Belvédère.

Le lieu, entre nous, est assez mal choisi... pour une fête de famille. Les familles ne s'aventurent pas dans ce Casino où l'on est allé en cinq secs du contenu de son porte-monnaie avec les jeux meurtriers qu'une municipalité complaisante laisse fonctionner, sans doute parce qu'elle en a sa part.

— 0 —  
Un journal local ne peut contenir sa rage de voir le garde-barrière poursuivi avec notre ami Louis Chapelié.

Nous aurions préféré que les choses s'arrangeassent mais puisqu'il n'en devra pas être ainsi il est rationnel que le Monsieur qui vous envoie une lanterne à la tête à une demande polie d'ouvrir la barrière soit assis à vos côtés sur les bancs de la correctionnelle. De cette façon le tribunal les renverra dos à dos.

— 0 —  
Les grandes manœuvres auront lieu cette année dans la région de Bizerte et dureront dix-sept jours. Les troupes quitteront Tunis le 25 septembre. Les libérables partiront pour leurs foyers le 18 octobre : il est probable que ceux habitant en France partiront directement de Bizerte.

— 0 —  
La *Dépêche* détient le record de l'information. Témoignage son *Echo de Partout* du numéro du 27 août :

« Le sergent Hoff :

Le gardien de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, le sergent Hoff, l'un des héros du siège de Paris, va quitter son poste, qu'il occupait depuis 1874, c'est-à-dire depuis l'administration, a dû demander la liquidation de sa pension de retraite. Et il est probable qu'il quittera son poste en octobre prochain. »

Et dire que le sergent Hoff est mort il y a plus de deux mois après avoir quitté son poste à l'Arc de Triomphe !

— 0 —  
L'inauguration du service par la *Ville de Nemours* de la *Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation* a eu lieu le 25 août.

Bien qu'invités à y boire une coupe de Champagne, nous regrettons de n'avoir pu y aller, par suite d'un empêchement indépendant de notre volonté.

— 0 —  
Nous avons appris, jeudi dernier trop tard pour l'insérer dans notre dernier numéro la mort de M. Abramino Grego survenue après une longue et douloureuse maladie.

Que la famille du défunt veuille bien croire à la part que nous prenons à son chagrin.

— 0 —  
On nous communique les bonnes pages d'un livre, in-octavo, 3 fr. 50, écrit par un de nos GRANDS confrères de la presse tunisienne.

Titre : *Manuel du parfait esclave tunisien et du bon tyran*, avec une étude préliminaire basée sur la théologie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la morphologie, la géologie, la phraséologie, la zoologie, etc., etc. etc. et sur l'expérience personnelle de l'auteur... ologie.

Nous recommandons à nos lecteurs l'achat en masse de cet ouvrage.

.... Au dernier moment, notre GRAND confrère nous informe que son ouvrage ne paraîtra pas, par suite du veto beylical.

C'est regrettable.

— 0 —

CADEAU DE NOCES

Cet original de X..., qui s'est marié avant-hier n'avait rien trouvé de

mieux que d'envoyer à sa charmante fiancée, avec de jolis bijoux et de charmants bibelots, un lot de boîtes de la *Fabrique de Produits Alimentaires de Bizerte*.

Comme on s'étonnait de l'étrangeté de ce cadeau, X... a répondu : « Que voulez-vous je suis gourmand ; en procédant ainsi, je suis certain que ma femme n'oubliera jamais que je désire voir figurer souvent sur ma table le contenu exquis et varié de ces boîtes que l'on ne connaît pas assez, et qu'il est si facile de se procurer chez les bons épiciers ou par colis-postaux. »

*M. Candas dit avoir charge des intérêts des journaux du Promeneur.*

*Il a une façon bien simple de s'en décharger, c'est de les leur distribuer.*

Nous exhortons les grands établissements financiers et toutes maisons de commerce à demander par voie de pétition, l'affichage de l'avis suivant à l'entrée des salles de jeu du Belvédère :

*Tout employé de commerce ou autre dont la présence dans les salles de jeu aura été loyalement constatée, s'expose à être congédié dans les vingt-quatre heures sans indemnité.*

Nous mettons les patrons en garde contre tout système qui placerait le contrôle entre les mains de l'Administration donchétique.

Les familles des intimés sont une police suffisante, sans préjudice de celle que les patrons y peuvent poster.

## PETIT BONHOMME ! .....

M. Georges Candas nous menace des tribunaux pour avoir dit que le bruit courait de la réduction probable avec périodicité.

Contrairement à ce que semble croire notre confrère, ce n'est pas dans le but de nuire à l'organe qu'il dirige que nous avons publié la nouvelle qui a l'air de le mécontenter si fort.

A la *Petite Tunisie* hebdomadaire on n'est point jaloux du *Promeneur* quotidien. Dans l'intérêt du public, il nous plairait même de le voir vivre longtemps et prospérer.

Nous avons remarqué qu'à chaque création d'une feuille rivale la *Dépêche Tunisienne*, dont nous ne souhaitons pas non plus la mort, a répondu par des améliorations à ses divers services. Elle ne nous donnerait pas, comme elle le fait, trois mille mots de télégrammes par jour et sa composition linéotypée si elle ne craignait pas la concurrence.

Nous n'en saurions donc en vouloir au *Promeneur* et, en nous faisant l'écho d'un bruit, nous avons cru ne reproduire qu'une nouvelle absolument fondée et dont lui-même confirme la circulation.

Il nous était même revenu, en effet, de personnes dignes de foi et en mesure d'être bien renseignées, qu'à la dernière assemblée générale des actionnaires de ce journal, des constatations graves avaient été faites : le capital social serait épuisé et la continuation de l'entreprise augmenterait le déficit de 2.500 à 3.000 francs par mois.

M. Georges Candas est mal inspiré quand il assimile l'exploitation d'un journal à une exploitation quelconque. Il n'est pas déshonorant de perdre de l'argent dans un journal. Le public n'ignore pas combien sont rares, dans la presse politique, les organes d'informations qui font leurs frais. Et c'est pourquoi, dans la note pour laquelle on veut aujourd'hui nous poursuivre, nous indiquons par suite de quelles circonstances fa-

vorables : subventions, monopoles, etc., la *Dépêche Tunisienne* avait pu réussir.

Est-il exact que les constatations plus haut rappelées aient été faites ?

Est-il exact que M. Bellot, président du Conseil d'Administration du *Promeneur*, ait congédié, tout le personnel pour le 31 octobre ?

Est-il exact que, à la notification de ce congé, MM. Candas et Angeloz aient énergiquement protesté, par lettres également recommandées ?

Est-il exact qu'à la dernière assemblée générale des actionnaires déjà citée, il ait été tour à tour question de la suppression immédiate du *Promeneur*, puis de le rendre bi-hebdomadaire ou hebdomadaire, enfin de ne continuer l'expérience actuelle que pendant encore trois mois ?

Si tout cela est vrai, et M. Georges Candas peut croire que nous n'avons rien inventé, il n'aurait pas dû être surpris que le bruit dont nous nous sommes fait l'écho ait couru.

A notre avis, notre confrère aurait dû même nous savoir gré de la forme aimable que nous lui avons donnée.

Et maintenant, s'il y tient : A la Tour de Nesles... nous voulons dire : Au tribunal ! Mais nous n'irons pas seuls en correctionnelle, nos confrères Candas, comme auteur de l'article, et Angeloz, comme gérant du *Promeneur*, viendront nous tenir compagnie pour un passage difflamatoire de leur réponse à notre écho

## Au T.-F. Club

Le Cercle des Travaux-Forcés de La Goulette a été, ces jours-ci, le théâtre d'une fermentation des plus tumultueuses.

L'honorable *Dépêche Tunisienne* qui a pris les desiderata des honorables forçats pour des désirs de rata est partie à fond de train contre la bidoche, d'où, la *bouyabaisse* de renseignements que l'on

La mutinerie qui a ému la population a de tout autres causes. La preuve en est qu'au bague de Porto-Farina, où les honorables galériens subissent un ordinaire des plus extraordinaires, il s'est produit un soulèvement identique.

C'est qu'aux deux pénitenciers, ils avaient compté sur des grâces et des atténuations de peine à l'occasion de la mort du Bey.

Les enchainés, gens fêlés par destination, le sont généralement plus sur leur droit de sortir, que leurs chiourmes sur celui de les garder. Ils avaient donc raison....

Mais si ces estimables reclus lisaient régulièrement la *Dépêche*, ils sauraient que le respect des traditions, des lois, de la parole donnée et autres balancoires de Gouvernement sont devenues incompatibles avec les conceptions tunisiennes modernes.

La rébellion a une cause plus immédiate : la pénurie de gardiens.

En effet, en France, la proportion constante est de un gardien par vingt détenus. Ici elle est de un pour cent à La Goulette et à Pont-du-Fahs, et de un pour cinquante à Porto-Farina. En France ils sont armés, ici non.

De sorte que les prisonniers doivent avoir, avec leurs boulets, une angélique douceur chevillée au corps, pour ne pas avoir déjà égorgé cent fois leurs ipseudo-chiourmes.

Tout cela, comme on le devine, était ignoré de l'estimable délégué à la Résidence.

Il ignorait que c'est M. Guyot, du ministère des affaires étrangères, qui, l'an dernier, ordonna ces économies de personnel. Joignant cette ignorance à celle du droit administratif où il est recordman champion du monde, il fit faire l'enquête par... un commissaire de police ! Qui ! ce protagoniste de la confusion des pouvoirs, des textes et des idées, passe sur la tête d'une administration pour la faire contrôler par l'autre. Il a dû s'inspirer en cela, du décret de messidor

et assimiler les établissements pénitentiaires aux établissements de Saint-Louis, vu leur proximité de Carthage, probablement.

En ordonnant cette enquête dont l'étude des dossiers lui eût d'avance fourni la clef, le Délégué à l'Incohérence Générale a levé un lièvre dont les oreilles arrivent à masquer les siennes.

Le saisissant par cet ornement, nous le mettons en bourriche pour le servir en civet à l'ouverture de la chasse.

*Le Promeneur va, nous dit-on, nous demander 3.000 francs de dommages-intérêts pour avoir diminué d'autant son crédit commercial.*

*Pour combien lui en avons nous laissé ?*

## Calendres d'Été

Aux joieries de la *Dépêche* il manquait l'écho du sectarisme. La *Tunisie Française* qui, comme elle, est à rot et à pot avec le Résident, a consacré un long article à M. Padoux et, naturellement, a abondé dans le sens tyrannique.

M. de Carnière abuse de sa supériorité intellectuelle sur M. d'Anthouard, lequel a une avance de plusieurs myriamètres sur M. Pichon — pour le munir d'arguments que les esprits les plus médiocres trouveront au-dessous de tout.

S'amuser à les réiterer, serait s'astreindre à parler à un homme à cheveux blancs, le langage de la petite classe, ce qui a toujours quelque chose de douloureux.

Comment, en effet, expliquer poliment à un monsieur qu'il ne sait ce qu'il dit, en se prétendant le protecteur des indigènes.

*Protectorat* ne signifie pas *protection*, sans quoi on l'appellerait *protection*. C'est un euphémisme de chancellerie, une annexion masquée. Car si dans *protectorat* il y avait *pro-*

frère, selon Victor Hugo, cela ne pourrait signifier qu'une chose : c'est que le conquérant protège le pays conquis contre toute annexion par un autre conquérant. Et que pourrait donc lui faire cet autre, de si méchant ? Oh ! simplement le *protectorer* comme on le fait soi-même. Bonnet blanc et blanc bonnet.

Partir de cette fiction graphique pour se poser individuellement en *protecteur* des individus, c'est vouloir nous faire tourner en bourrique, en tous cas augmenter le dédain que l'on professe en France, pour le niveau intellectuel des colonies françaises.

Quant aux théories étalées dans le long article en cause, elles révèlent une ignorance telle des éléments de l'histoire et des nombreux auteurs que tout le monde est censé avoir lus, que c'est descendre de trop haut que de vouloir refuter cette sociologie d'estaminet.

Cela ne servirait à rien car, collé sous bande dès le premier article, M. de Carnières ferait le mort pendant les quatre ou cinq numéros suivants, pour revenir ensuite à la charge avec les mêmes sophismes.

Il spéculait sur la bêtise de son protégé, et il n'a pas tort. — Pourvu que ça dure... pas la bêtise — la spéculation.

*Le Promeneur nous accuse d'avoir ému notre pince-moignon à son coffre-fort.*

*Nous n'avons pas plus songé à le cambrioler que celui des Crawford.*

## Actualités Viniholes

La décoloration des "Fûts rouges"

Le *Promeneur* a reproduit ces jours-ci une consultation du *Moniteur Vinihole* sur la décoloration des fûts ayant contenu du vin rouge

et appelés à fermenter du vin et des moûts blancs.

Ce problème n'est pas le moins intéressant de ceux qui barrent le colon en cette saison...

Aussi les prémisses nous d'abord contre la méthode que préconise le *Moniteur Vinicole*.

Le journal recommande, en effet, le lavage à l'acide chlorhydrique et le rinçage consécutif au carbonate de soude...

C'est incomplet d'un côté et inexact et nocif de l'autre. L'acide dissout le tartre mais aussi la matière colorante.

Il arrive alors ceci : la couleur est solubilisée par l'action de présence de l'acide et reste telle que la soude.

Au surplus, une autre formule, même bonne, entraînerait plus de déboires que de profit.

Il suffit de couper en travers une douille de « fût rouge » pour constater la profondeur de la couche colorée.

Devant l'impossibilité de tout dissoudre nous devons envisager 1° la vieillissement du fût, 2° la concentration de l'acide dissolvant...

Esprer davantage sera inutile, car aussi énergique que soit le nettoyage, le vin blanc se colorera forcément au bout de 3 à 5 mois.

M. Candau est un pauvre. Les dommages-intérêts qu'il compte nous demander.

Comme les mathématiciens risqueraient de trop languir nous allons bientôt leur distribuer un à-compte sous forme d'articles du Promeneur.

Accusation mensongère

Un jour du mois dernier, un juif se présentait dans un de nos commissariats pour accuser un de ses coreligionnaires d'être l'auteur d'un vol de bijoux dont il avait été l'objet.

Or, cet individu savait pertinemment que cela n'était pas. Il mentait, néanmoins la police ouvrit une enquête qui conduisit l'accusateur, mais au préalable elle s'était assurée de la personne accusée de vol qui dut passer deux nuits au violon malgré son honorabilité notoire et la caution qu'elle offrait.

Cette dénonciation calomnieuse ne restera pas impunie car une action en dommages-intérêts va être intentée contre le particulier qui avait même payé et incité un portefaix arabe à venir témoigner contre le prétendu voleur.

Souk-el-Arba

On nous adresse de ce centre de nombreuses plaintes contre l'imposition de certains agents indigènes des Contributions diverses dans des affaires qui ne les regardent pas.

Un cavalier indigène, au service d'un fonctionnaire de Souk-el-Arba, se permettait, le 26 courant, d'aller à la halle aux grains, et de s'y livrer à des excentricités dans le genre de celle-ci : il s'installa près de la bascule municipale et se mit à insulter certains négociants, les accusant de voler les arabes et de les tromper sur le poids des céréales achetées.

Il alla même, après avoir débité mille insanités, jusqu'à bousculer M. H... un négociant de cette ville et à l'insulter on ne peut plus grossièrement. Et cela à la barbe de l'agent de service et du collecteur des Contributions.

Nous appelons l'attention de ses chefs sur les agissements de ce cavalier étrange qui se croit autorisé à user de violences et de gros mots envers d'honorables négociants.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Il est spécialiste des végétations adénoïdes, intubation dans le croup et la diphtérie.

A vendre pour cause de départ, à Bizerte, Café-Restaurant bien achalandé. Prix modérés. S'adresser au bureau du journal, ou sur les lieux, à Mme Holmière.

M. MAURE ET Cie 14, Rue d'Italie, TUNIS

Articles de chaussures en tous genres Rapet spécial pour enfants et militaires ARTICLES TRÈS SOLIDES ET GRAND LUXE BAS ET CHAUSSETTES

Maison de confiance — Prix fixe GRAND CAFÉ TERMINUS Etablissement de premier ordre Consommations de choix — Liqueurs de marque

LA LETTRE DE CACHET

SON AUTEUR M. JOSEPH COMEN GANOUNA Publiciste français d'origine tunisienne

PRÉFACE DE M. JACQUES BAHAR

APPENDICE INÉDIT Les Tribunaux d'Exception

Pierre HIRSH et Alfred AVELINE

On souscrit dès à présent chez l'auteur, 2, rue Hannon, à Tunis, au prix de 1 franc l'exemplaire. Les exemplaires achetés en souscription sont adressés franco avant la mise en vente.

CONCERT-JARDIN des Opéras-comiques, opérettes, comédies. Rue Saint-Charles, 5 — Tunis Directeur: Lion Dalver

Tous les soirs grand concert par toute la troupe. Briolet orchestre sous l'habile direction de M. Albert Tollel. Prix des places: entrée générale, 0, 25; places réservées, 50. Soupers, froids, consommations garanties de premier choix. Tarif de la ville. Service irréprochable. Les jours de 5 h. à 6 h. 1/2, après concert. Spectacles tous les soirs à 8 h. 1/2. Matinées à 4 h. les samedis, dimanches et jours fériés.

CASINO THÉÂTRE DE LA PLAGE Opéras-comiques, opérettes, comédies. Grand restaurant de premier ordre sous la direction de la maison Savarelli. Service à la carte et à prix fixe. Djeuners, 2 fr. 50; dîners, 3 francs. De 7 heures à 11 heures 30

N. B. — La direction informe le public que le Casino-Théâtre est actuellement situé dans son nouveau local, rue Mohamed-Essadok.

LA SERIE DES PRIX

de la Ville de Tunis Nouvelle Edition surplumant l'ancienne Série En vente chez les éditeurs-dépôtaires, J. PICARD (Edeur-Imprimerie Générale), 8, rue Al-Bazira, Tunis. DEMANDEZ PARTOUT

Médailles d'Or, Concurs d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900. Médaille d'Or Exposition Universelle: Paris 1909.

RAYMOND LEBLANC Imprimeur et éditeur. Spécialité de Conserve de Filets et de Filets Médaille d'Or et Argent

TUNISE HOTEL 19, rue d'Italie Em. GRAVIER, propriétaire GRAND RESTAURANT de 1re Ordre Service à la carte et à prix fixe Salons pour familles Spécialité de Conserve de Filets et de Filets Médaille d'Or et Argent

BOULETTE... Microbiologie... Coal... Admission... Lavages des... qu'il puisse débarrasser des... 10 francs... MAGASIN M... TUNIS

MAISON... MANVILLE... TUNIS... 12 - TUNIS

MAISON... SRI... PORT... TUNIS

LOT... BAGAGES... TRANSIT... TUNIS

MAISON... TUNIS

MAISON... TUNIS

MAISON... TUNIS

MAISON... TUNIS

MAISON... TUNIS

Absinthe... PREMIERE MARQUE... Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie... PARIS, ORNANS, MARSAILLE, BRUXELLES, etc.

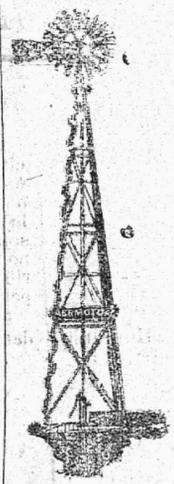
Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLEDIA) La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition: à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de... S'adresser à son représentant à la Gare Française.

## Bock ORBEC

La délicieuse  
Boisson gazeuse  
aux parfums  
de bananes

Maison RIGOLET  
MARSEILLE

BOIS DE CHAUFFAGE  
Charbon de bois, houille  
et briquettes  
A. MILITTE  
Magasins : rue du Maroc, ancien  
Fondouk au Charbon.  
TUNIS



"L'ERMOTOR"  
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE  
Agent Général : P. LECLERCQ  
11, Rue-Es-Sadikia - Tunis

Droguerie-Herboristerie  
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES  
M. CAMISON  
8, rue d'Allemagne, 8  
TUNIS  
Assortiment complet pour les Ménagères

## Banque de Tunisie

Société Anonyme - Capital 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis  
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions - Emissions.

## Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques  
J. BERTRAND & C<sup>ie</sup>  
TUNIS - Avenue de Carthage - TUNIS  
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples  
Installation d'usine  
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène  
Captage, élévation et distribution d'eau  
Appareils de sondage  
Installations électriques : éclairage et transport de force  
Fers, Fontes et Métaux  
FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES  
Fonderie de fer et de bronze  
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

## Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
SOURCE RÉGENCE Trés peu gazeuse  
SOURCE PASTEL Gazeuse  
Dépôts à Tunis :  
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers  
et Marchands d'eaux minérales  
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

## GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE  
MAISON FRANÇAISE  
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES  
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux  
sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.  
TUNIS - 20, RUE D'ITALIE - TUNIS

## BRASSERIE DE LA LOIRE

Tenue par B. MERTILLO  
Avenue de la Marine, 57 - TUNIS  
EN FACE LE CASINO  
SALONS RÉSERVÉS - BILLARD  
Consommations de premier choix - Liqueurs de marque  
GLACES & SORBETS

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES  
Peintures et Fournitures pour Machines  
MAISON FONDÉE EN 1890  
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE  
F. BERNET  
23, Rue d'Italie, TUNIS  
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

Outillage Agricole & Industriel  
BENEDITE & DIDI  
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)

CHARRUES DE TOUTS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS  
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX  
et tout le nécessaire pour la campagne des labours  
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS  
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences  
culturales de la Tunisie  
Demandez le Catalogue Automne 1902

## VILLE DE BIZERTE

# CASINO - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT  
Restaurant de jour et de nuit - Service à la carte  
REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 - ETABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Prix Modérés \* \* \* Prix Modérés

## LE KINA-BELLOY

ABSINTHE ET AMER CONILH  
BELLOT, Distillateur à Tunis  
BRUN-BUISSON, successeur  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C<sup>ie</sup> et du Champagne MONTEBELLO

## MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis.  
Succursale à Bizerte  
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie

DÉPÔT DES USINES TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.  
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indémoussables.  
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

## Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS  
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienne, Verres de toutes couleurs,  
Pains de stéarine, etc., etc.  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

## Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira - TUNIS  
Veuve C. BOURY  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabriques françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance  
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

## M. Louis FOUBERT

Courtier maritime et Commercial  
TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia - TUNIS  
CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
Service spécial de Déménagements  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
MAGASINS DE DÉPÔTS

## Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte  
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres,  
encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.  
LOCATION DE COFFRES-FORTS

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES  
A vue, 2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 2 ans 3 %  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une salle spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

## MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888  
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba  
FOURS A FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux en pierre  
PLÂTRE  
« Pierre à bâtir et Pierre de taille »  
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE  
Briques plates et creuses. Pavés et dalles  
Pour les commandes s'adresser 72 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

## COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme / Capital 25.000.000 entièrement versés  
Succursale de Tunis, Avenue de France  
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.  
Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.  
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.  
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).  
Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

## PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS  
ROSSET-BRESSAND, pharmacien  
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES  
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES  
DES SUFFÈTES  
Ces deux produits, préparés avec les sels les plus minéraux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'étude, sont devenus le traitement d'excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.  
Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

## DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire  
CHAUX HYDRAULIQUE  
et Ciments  
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

## SUPPRESSION DES POMPES

et des Puits ouverts  
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents, système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits.  
Prix : 150 fr. paiement après satisfaction  
S'adresser à MM. M. L. JONET et C<sup>ie</sup> à Raïsmes (Nord)  
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.  
NOMBREUSES RÉFÉRENCES  
fonctionnant à 100 mètres de profondeur  
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs  
Ville de PARIS, Exposition de 1900  
Membre du Jury, Hors Concours  
On demande DES REPRÉSENTANTS

## C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte  
Transport des passagers et des marchandises  
Le vapeur français Ville-de-Nemours, capitaine Callot, partira de Marseille le jeudi 28 août 1902, à midi, pour Tunis direct et repartira de Tunis directement pour Marseille, le dimanche 31 août 1902, à six heures du soir.  
Prix des passages pour Marseille : 1<sup>re</sup> classe, 50 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 25 fr. (avec nourriture) ; 3<sup>e</sup> classe, 12 fr. (sans nourriture).  
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.  
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

## C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE

C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.  
- A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.  
- DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.  
- DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.  
- DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. r. a.  
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.  
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les lundis, à 2 h. s.  
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mardis, à 3 h. s.  
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, la COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.  
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.  
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.  
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

## GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE  
TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS  
MM. WAGNER, ALBRECHT et C<sup>ie</sup>  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
Pâtisserie de premier ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
SAINT-LOUIS de Marseille.  
ON PORTE A DOMICILE

## P. DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 - Tunis  
Camionnage  
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels  
ET VI-VERSA  
Par colis ordinaire 0, 50  
par petits Colis 0, 25  
Expéditions par grande et petite Vitesse  
Embarquements - Débarquements  
Opérations de douane